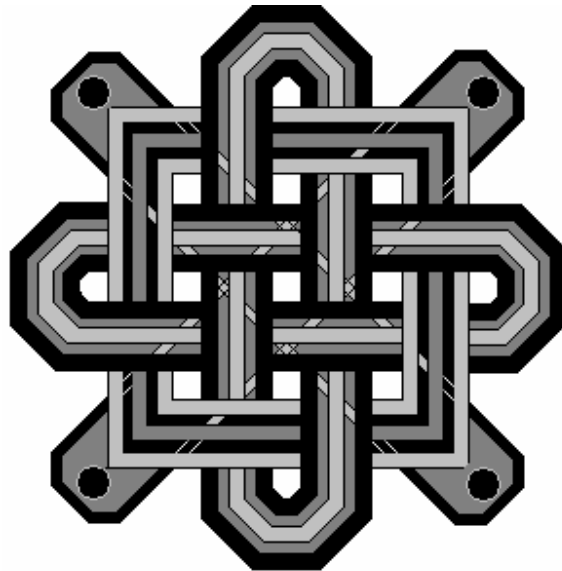


SANKORE'



Institute of Islamic - African Studies International

**Oumdat al Mouta'abidin wa al  
Mouhatrifiin**  
**Le Soutien de l'Adorateur Réussi**



**Par:**  
**Shehu Uthman Dan Foudouyé**

**Traduit par:**  
**Jaji Dylia Bint Hamadi Camara**

**COPYRIGHT © Dylia Bint Hamadi Camara/ Institut de Sankoré 2010**

**SANKORE'**



**Institute of Islamic - African Studies International**

Courriel: [www.siiasi.org](http://www.siiasi.org)

**Tombouctou- Mali**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ صَلَّى اللَّهُ عَلَي سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ تَسْلِيمًا

**Au Nom D'Allah le Miséricordieux, Le très Miséricordieux.  
Paix et Salutations sur notre Maître Muhammad, sa famille et compagnons.**

Le pauvre esclave besogneux de la miséricorde de son Seigneur, Outhman Ibn Outhman, connu sous le nom de Dan Foudouyé, qu'Allah le couvre de Sa miséricorde, Amin, a dit<sup>1</sup> : Louanges à Allah Seigneur des mondes. Que les meilleures des salutations et la paix la plus abondante soient sur notre Maître Muhammad, sa famille et compagnons. Qu'Allah agréé le chef des successeurs, les érudits bienfaisants et les *imams* qui exercèrent le jugement indépendant et ceux qui les suivent jusqu'au jour du jugement dernier<sup>2</sup>. Pour continuer : ce livre est intitulé :

**Le Soutien de l'Adorateur Réussi**

Je l'ai composé afin d'expliquer ce qu'Allah ta'ala dit dans Son Livre et ce que dit le Messenger dans sa *sounna* concernant la science du fondement de la *Diin* puis sur les sciences extérieures et intérieures de la *Diin*<sup>3</sup>. Je n'ai pas inclus les extractions légales des savants.<sup>4</sup> Abdal Wahaab as Sha'rani mentionna dans son *ad Dourar al Manthoura Fi Zoubad al 'Ouloum al Mash'houra*: "En vérité Allah a seulement responsabilisé Ses serviteurs pour ce qui est explicitement établi dans la *Charria*. Dans ce cas cela signifie que le croyant devrait pratiquer ce qui est relaté clairement dans le Livre et la *sounna*, et pas les déductions légales issues de ces dernières. Le savoir désiré ci-dessus est ce qu'Allah ta'ala, a clairement légiféré. C'est ce savoir à propos duquel le serviteur sera interrogé dans l'au-delà. Tout cela n'est ni nuisible et ni difficile pour quiconque de l'obtenir. On n'a pas besoin de passer toute une vie ou surmonter des obstacles, pour acquérir ce savoir. Puisque principalement, ce savoir implique accomplir ou éviter certaines actions. Cela n'empêche pas les gens ordinaires de le comprendre, contrairement aux prescriptions des *Imams moujtahids* ( des juristes de haut niveau). En réalité, dans l'au-delà, nul ne sera interrogé sur ce qu'ils ont recommander et en plus leur déduction sont difficiles et nuisibles. Il est connu, qu'une personne a besoin de toute une vie et franchira plusieurs obstacles pour étudier cette science.

<sup>1</sup> Il était Abou Muhammad Outhman ibn Muhammad ibn Outhman ibn Saalih ibn Haroun ibn Muhammad Ghourdou ibn Jobba ibn Muhammad Sanbou ibn Ayyoub ibn Maysiran ibn Bouba Baba ibn Moussa Jakouli at-Touroubé. *Dan* en Haoussa veut dire le 'fils de', tandis que *foudouyé* ou *fodio* est Peulh et signifie 'le juriste'.

<sup>2</sup> Ici l'auteur parle des trois générations que le Messenger d'Allah, paix et salut sur lui, qualifia de meilleures générations de l'histoire de l'humanité. Dans une tradition rapportée par al Boukhari dans son *Sahih* d'après Zahdam bin Moudrab qui dit: ' j'ai entendu Imran ibn Houssein dire que: " Le Prophète, qu'Allah le bénisses et lui accorde miséricorde, dit: " Le meilleure des gens sont ceux de ma génération, puis ceux qui viennent après eux, et ceux qui viendront après eux ... ! Ensuite Imran dit:" je ne sais pas si le Prophète, paix et salut sur lui, a mentionné deux ou trois époques après ta génération actuelle. Le Prophète, paix et salut sur lui, ajouta:" Après vous viendront des gens qui seront malhonnêtes, ils témoigneront sans qu'on le leur demande, ils prêteront serment sans en être fidèle et parmi eux apparaîtra l'obésité ».

<sup>3</sup> L'auteur divise les sciences de la *diin* en trois: [1] *L'Iman* (croyance) qui est le fondement de la religion; [2] *L'Islam* (la soumission) qui est la jurisprudence (*fiqh*); et [3] *L'ihсан* (l'excellence spirituelle) qui est la purification spirituelle.

<sup>4</sup> Il était Abou al Mawaahib Abdal Wahaab ibn Ahmad 'Ali al Ansaari as Shaafi' al Misri, renommé en tant que Sha'rani. Il disparut pendant le quinzième siècle après Jésus Christ.

## La Science du Fondement de la Din (*ilm ousoul ad-din*)

Je dis et le succès est tributaire d'**Allah** : sachez qu'**Allah ta'ala** a établi tous les fondements de la religion dans le puissant Coran : divins (*ilaahiyaat*), Prophétiques (*nabawiyaat*) et l'au-delà (*sam'iyaaat*).

### La Divinité (*ilaahiyaat*)

**Allah ta'ala** établit la création de l'univers en disant: « *Et c'est Lui qui commence la création puis la refait*<sup>5</sup> ». Il, **ta'ala**, établit le fait que son existence est absolument nécessaire (*waajib al-woujoud*) en disant: « *Il en est ainsi parce qu'Allah est la vérité ( al haqq)*<sup>6</sup>. Il, **ta'ala**, établit qu'il exista avant le temps (*qadiim*) en disant: “ *C'est Lui le premier*”<sup>7</sup>. Il, **ta'ala**, établit que son existence est continue après le temps (*baaqi*) en disant: “*Et place ta confiance en Le Vivant qui ne meurt jamais*<sup>8</sup> ». Il, **ta'ala**, établit que son existence est dissemblable à Sa création en disant: “*Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant*»<sup>9</sup>. Il, **ta'ala**, établit que Son existence est indépendante (*al ghani*) en disant: “*Allah est le Suffisant à Soi-même*”<sup>10</sup>. Il, **ta'ala**, établit que son existence est unique (*waahid*) en disant: “*Dis: "Il est Allah, Unique*”<sup>11</sup>. Il, **ta'ala**, établit que son existence est omnipotente en disant:” *Car Allah a pouvoir sur toute chose*”<sup>12</sup>. Il, **ta'ala**, établit qu'Il a de la volonté en disant: “*Car ton Seigneur fait absolument tout ce qu'Il veut*”<sup>13</sup>. Il, **ta'ala**, établit qu'Il est omniscient (*'Alim*) en disant: “*Et sachez qu'Allah est Omniscient*”<sup>14</sup>. Il, **ta'ala**, établit le fait qu'Il est vivant (*hayy*) en disant: “*C'est Lui le Vivant*”<sup>15</sup>. Il, **ta'ala**, établit le fait qu'Il est entendant (*sami'ou*) et clairvoyant (*basiir*) en disant: “*J'entends et Je vois*”<sup>16</sup>. Il, **ta'ala**, établit le fait qu'Il est parlant (*moutakalim*) en disant: “*Et Allah a parlé à Moïse de vive voix*”<sup>17</sup>. Il, **ta'ala**, établit le fait qu'Il choisit de faire ou ne pas faire une chose en disant: « *Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit* »<sup>18</sup>.

<sup>5</sup> Le Coran-30:27.

<sup>6</sup> Le Coran-22:6. Ceci prouve qu'être dans le néant Lui est impossible.

<sup>7</sup> Le Coran -57:3. Ceci prouve qu'apparaître dans le temps (*houdouth*) Lui est impossible..

<sup>8</sup> Le Coran-25:58. Ceci prouve que l'anéantissement (*fanaa'*) Lui est impossible.

<sup>9</sup> Le Coran -42:11. Ceci prouve que ressembler (*mamaathala*) à la création Lui est impossible.

<sup>10</sup> Le Coran -47:38. Ceci prouve que la pauvreté Lui est impossible.

<sup>11</sup> Le Coran -112:1. Ceci prouve que la pluralité (*ta`addad*) Lui est impossible.

<sup>12</sup> Le Coran -2:20. Ceci prouve que l'incapacité (*`ajz*) Lui est impossible.

<sup>13</sup> Le Coran-11:107. Ceci prouve qu'être obligé (*moukrah*) Lui est impossible

<sup>14</sup> Le Coran -2:231. Ceci prouve que l'ignorance (*jahl*) Lui est impossible.

<sup>15</sup> Le Coran -40:65. Ceci prouve que la mort (*mawt*) Lui est impossible.

<sup>16</sup> Le Coran -20:46. Ceci prouve que la surdité (*samam*) et cécité (*`amaa*) Lui sont impossibles.

<sup>17</sup> Le Coran -4:164. Ceci prouve que le mutisme (*bakam*) Lui est impossible .

<sup>18</sup> Le Coran-28:68 Ceci prouve qu'être forcé lui est impossible.

## La Prophétie (nabawiyyaat):

**Allah l'Exalté** établit avoir envoyé les Messagers (*Irsaalahou ar-risaalat*) en disant: " Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes originaires des cités, à qui Nous avons fait des révélations »<sup>19</sup>. Et Il, ta'ala établit particulièrement le message de Muhammad en disant: "Muhammad est le Messenger d'Allah"<sup>20</sup>. Il, ta'ala établit qu'il est le dernier des Prophètes en disant: " Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messenger d'Allah et le dernier des Prophètes »<sup>21</sup>. Il, tala, établit l'honnêteté (*as-sidq*) des Messagers en disant: « Et les Messagers avaient dit vrai »<sup>22</sup>. Il, l'Exalté, établit leur fiabilité (*amaana*) en disant: " Je suis pour vous un Messenger digne de confiance " <sup>23</sup>. Il, l'Exalté, établit le fait qu'ils aient passé le message (*tablig al risaala*) en disant: "Ceux qui communiquent les messages d'Allah"<sup>24</sup>. Il, l'Exalté, établit le fait qu'ils se marient en disant: " Et Nous avons certes envoyé avant toi des Messagers, et leur avons donné des épouses et des descendants " <sup>25</sup>. Il, l'Exalté, établit le fait qu'ils mangent (*ya'akoulou at ta'am*) en disant: « Ce Messenger qui mange de la nourriture et circule dans les marchés »<sup>26</sup>.

---

<sup>19</sup> Le Coran-12:109.

<sup>20</sup> Le Coran -48:29.

<sup>21</sup> Le Coran -33:40. Ceci prouve qu'il n'y aura pas de Prophète ou Messenger après Muhammad ibn Abdullah, qu'Allah le bénisses et lui accorde la paix. Un prophète (*nabiyyi*) est un male qu'Allah a choisi et avec lequel Il communique. Il est parfois envoyé (*ba'ath*) à une famille, un village, une ville ou nation. Des fois, il n'est envoyé à personne. Un Messenger (*rasoul*), par contre, est un Prophète à qui Allah ta'ala a révélé un livre céleste qui doit être communiqué à l'humanité. Cette révélation contient des informations sur l'invisible, menaces, promesses, lois et injonctions que l'humanité est tenue de croire et soutenir. Donc, tout Messenger est nécessairement un Prophète, mais chaque Prophète n'est pas un Messenger. Conséquemment, quand Allah ta'ala dit que Muhammad est le sceau des Prophètes, alors ceci veut aussi dire qu'il est le sceau des Messagers. Ceci est une preuve contre ces hérétiques qui clament, faussement, qu'il y avait un Messenger après le Prophète Muhammad, paix et salut sur lui. *Le Shéhou Outhman Dan Fodio* cite dans son *Fat'hou al Basair (l'ouverture de la perspicacité)*: « Il est relaté dans le *as Sahih* que le Messenger d'Allah, paix et salut sur lui, dit à Houdeifa, qu'Allah l'agrée: « En vérité, la prophétie (*noubbouwwa*) et messagerie (*ar risaalat*) sont terminées. Il n'y aura ni Prophète ou Messenger après moi ».

<sup>22</sup> Le Coran - 36:52. Ceci prouve que mentir (*kadhiba*) est une impossibilité pour les Messagers.

<sup>23</sup> Le Coran - 26:107. Ceci prouve que la trahison (*khiyaana*) est une impossibilité pour les Messagers.

<sup>24</sup> Le Coran - 33:39. Ceci prouve que celer (*kitmaan*) le message est une impossibilité pour les Messagers.

<sup>25</sup> Le Coran -13:38. Ceci prouve que toute qualité humaine non essentielle (*wasfin bashriyya*) qui ne mène pas à une déficience de leur haut rang (*laa you'addi 'ila naqsin fee maraatibihim 'al'aliyya*) est permit en ce qui concerne les Messagers et Prophètes: tel que manger, boire, voyager, maladie, mariage, acheter et vendre. Ceci est une preuve contre les Juifs et Chrétiens qui impute des fautes aux Prophètes et Messagers. Ils clament que certains d'entre eux ont commis adultère, ivresse, inceste, trahison, et ont ouvertement transgressés les lois d'Allah. Et cela est impossible pour les Messagers et Prophètes, qu'Allah les bénisses et leur accorde la paix.

<sup>26</sup> Le Coran-25:7. La preuve pour la référence ci-dessus est que ces qualités humaines furent témoignées par ceux qui furent en leur présence. Et ceux qui étaient absent reçurent ces nouvelles par une chaîne ininterrompue de transmission.

## L’Au-delà (sam’iyaat)

**Allah**, l’Exalté, établit l’existence des Anges en disant: « *Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui a fait des Anges des Messagers dotés de deux, trois, ou quatre ailes* »<sup>27</sup>. **Allah**, l’Exalté, établit l’existence de la mort à un terme fixé (*mawt bi al ajili*) en disant: “*Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent le hâter non plus* »<sup>28</sup>. **Allah**, l’Exalté, établit le fait que les morts seront soutenus durant l’interrogatoire dans la tombe (*sou'aal al qabr*) en disant: « *Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà* »<sup>29</sup>. **Allah**, l’Exalté, établit la punition de la tombe (*adhaab al qabr*) en disant:” *“Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtimement de l'humiliation*”<sup>30</sup>. **Allah**, l’Exalté, établit le délice (*na'im*) de la tombe en disant:” *“Si celui-ci est du nombre des rapprochés (d'Allah), alors (il aura) du repos, de la grâce et un Jardin de délices. Et s'il est du nombre des gens de la droite, il sera [accueilli par ces mots]: “Paix à toi” de la part des gens de la droite* »<sup>31</sup>. Il, l’Exalté, établit la résurrection (*al-ba'ath*) en disant: “*Et que l'Heure arrivera; pas de doute à son sujet, et qu'Allah ressuscitera ceux qui sont dans les tombeaux* »<sup>32</sup>. Il, l’Exalté, établit le rassemblement (*al-hashr*) en disant:” *“Et Nous les rassemblerons sans en omettre un seul* »<sup>33</sup>. Il établit la remise des livres (*ita'a al koutoub*) aux croyants en disant:” *“Quant à celui à qui on aura remis le Livre en sa main droite”*<sup>34</sup>. “*Quant à celui à qui on aura remis le Livre en sa main gauche* »<sup>35</sup>, concernant les mécréants. Il, l’Exalté, établit la pesée des actions (*wazn al amaal*) en disant:” *“Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes”*<sup>36</sup>. Il, l’Exalté, établit le pont (*as siraat*) en disant:” *“Puis conduisez-les au chemin de la Fournaise”*<sup>37</sup>. Il, l’Exalté, établit le feu (*an-naar*) en disant:” *“Nous avons préparé pour les injustes un Feu”*<sup>38</sup>. Il établit la fontaine appelée *al kaouthar* en disant:” *“Nous t'avons certes, accordé al Kaouthar”*<sup>39</sup>. Il établit le jardin du Paradis (*al jannah*) en disant: « *Et les rétribuera pour ce qu'ils auront enduré, en leur donnant le Paradis et des [vêtements] de soie* »<sup>40</sup>. Il établit la vision par les croyants de leur Seigneur dans l’au-delà en disant:” *“Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur”*<sup>41</sup>.

---

<sup>27</sup> Le Coran-35:1.

<sup>28</sup> Le Coran - 7:34.

<sup>29</sup> Le Coran-14:27.

<sup>30</sup> Le Coran-6:93.

<sup>31</sup> Le Coran -56:88-9.

<sup>32</sup> Le Coran -22:7.

<sup>33</sup> Le Coran -18:47.

<sup>34</sup> Le Coran -69:19.

<sup>35</sup> Le Coran -69:25.

<sup>36</sup> Le Coran -21:47.

<sup>37</sup> Le Coran -37:23.

<sup>38</sup> Le Coran -18:29.

<sup>39</sup> Le Coran -108:1.

<sup>40</sup> Le Coran -76:12.

<sup>41</sup> Le Coran-75:22.

Ceux-ci sont les fondements de la *Diin*: ses divins (*ilaahiya*), prophétiques (*nabawwiya*) et traditionnels (*sam'iya*). **Allah** les a tous établit dans le puissant Coran. Ce que vous n'y trouvez pas apparent, sachez cela est subsumé ailleurs dans le livre. Il est obligatoire pour toute personne responsable (*moukallaf*)<sup>42</sup> d'y croire tel que cela nous est parvenu.

Abdal Wahaab as Sha'raani dit dans son ad Dourari al Manthoura fi Bayaan Zoubad al 'Oulom al Mashhoura: "Tous ces fondements sont bien connus et fermes pour chaque Musulman résident au sein des gens de l'Islam, même s'ils ne peuvent en discuter aussi clairement que les théologiens Scholastiques". Il dit aussi dans son Qawa'id al Khashfiyya al Moudiha li Ma'ani am Sifaat al Olououhiyya: "Comment est-ce possible que quelqu'un mène une enquête rationnelle sur la fiabilité des significations des obligations des croyants, usant des preuves intellectuelles alors que les évidences définitives furent établies dans le Coran et la Sounna. Cela m'étonne qu'en ces temps on recherche la Gnose d'**Allah** à l'aide des preuves et que ceux qui n'étudient pas ces preuves sont perçus comme mécréants. Qu'étaient-ils avant l'étude de ces preuves? Était-il Musulman ou non? Priaient-ils, jeûnaient-ils ou non? Avaient-ils la conviction ferme de l'unicité d'**Allah** ta'ala dans Son royaume et le fait que Muhammad est le Messenger d'**Allah** ou non? Car s'il croyait en tout ci-dessus alors il est considéré comme un croyant commun. On devrait le laisser tranquille avec ce qu'il possède de l'*iman* conformément à sa disposition naturelle. Alors que s'il ne croyait en cela qu'après avoir étudié les preuves des Théologiens, dans ce cas nous cherchons refuge en **Allah** contre cette pensée; puisque ce genre de faux enseignements mènent au délaissement de l'*imaan* ferme. Il dit aussi dans son al Qawa'id al Khashfiyya: " Sache O Frère! Que les sages de l'Islam n'ont pas composés les livres de théologie afin d'affermir leur connaissance d'**Allah** et celle des autres. Ils les ont seulement écrit en vue de dissuasion contre les opposants de la *deen* qui sont les philosophes et les *Moutazilites*<sup>43</sup>. Donc les Savants, qu'**Allah** les agréés, visaient seulement à installer des preuves définitives contre eux afin de les ramener aux croyances obligatoires de l'*imaan* conformes à ceux que les Messagers ont transmis par leur Seigneur. Ensuite, il dit: " Sache que quiconque désire garder ses croyances de la divergence, corruption et le scepticisme de l'erreur, devrait fonder ses croyances sur le Puissant Coran car il est entièrement ininterrompu, infaillible et irrévocable."<sup>44</sup>

---

<sup>42</sup> Le *moukallaf* (une personne responsable) est tout homme et femme qui ont atteint la majorité. Le male est majeur quand il y a du sperme, poils pubiens, poils faciaux. La femme est majeure quand ses menstrues commencent.

<sup>43</sup> Les *Mou'tazila* étaient des hérétiques qui émergèrent en 748 AJC et étaient influencés par la philosophie helléniste. Ils introduisirent la notion du libre arbitre et la création du Coran.

<sup>44</sup> Le petit fils de l'auteur, Cheikh Abdal Qadir Dan Tafa dit dans son Kitab al Ouhoud wa al Mawathiq: "J'ai fait le vœu de fonder mon *aqeeda* sur les versets du Coran et pas sur les rationalisations ou théories des théologiens. À ce sujet, je suis un imitateur sans critiques et ma source d'imitation est l'infaillible Qoran. Par exemple si l'on me demandait: de prouver la création de l'univers, je ne dirais pas que: "la création des qualités non essentielles préalablement requises sont dues à la création des essences ni toutes autres réponses issues des postulats des théologiens." Bien au contraire, je dirais: Allah ta'ala dit: « *Allah est le Créateur de toutes choses* » 39:62. Je le déclarerais en étant absolument certain de la véracité du Qoran et rien d'autres. Pourquoi fournirais-je des arguments rationnels quand les postulats ne peuvent jamais décrypter la réalité d'Allah? Plutôt, le moins qu'on puisse dire concernant les preuves de l'existence d'Allah est que cela est démontré par Son Attribut tel ou tel, car personne ne pourra jamais approfondir l'unicité d'Allah. Quant au Coran, il émana d'Allah par le biais de Djibril jusqu'au cœur de Son Messenger Muhammad. Le Coran est de lui-même conclusif. Alors comprenez ! ».

## La Science des Branches Externes de la Diin (*ilm al-fourou` at Dhaahira*)

### Le Jugement de l'Eau

**Allah ta'ala** dit: “*Nous fîmes descendre du ciel une eau pure et purifiante*”<sup>45</sup>. Il, Paix et Salut sur lui, dit, tel que Ibn Maja le relate<sup>46</sup> : « **Allah** créa l'eau pure ». Rien ne la contamine sauf ce qui change sa couleur, son goût, et son odeur.”

### Le Bain Complet (ghousl)

**Allah ta'ala** dit: “*Et si vous êtes pollués “junub”, alors purifiez-vous (par un bain)*”<sup>47</sup>. Il est rapporté dans le Sahih al Boukhari<sup>48</sup> d'après A'icha<sup>49</sup> (qu'**Allah** l'agrée) qui dit : “Quand le Prophète, paix et salut sur lui, prenait le *ghousl*, il commençait par se laver les mains. Ensuite il faisait ses ablutions (*woudhou*) tel que l'ablution pour la prière. Puis il mettait ses doigts dans l'eau et frictionnait la racine de ses cheveux. Ensuite il versait trois poignées d'eau sur sa tête. Puis il répandait de l'eau sur tout son corps. Il est aussi relaté dans Sahih al Boukhari, d'après Aicha, qu'**Allah** l'agrée, qui dit:” Quand l'une d'entre nous devenait rituellement impure, elle prenait trois poignées d'eau et les versait sur sa tête. Puis elle passait de l'eau en frictionnant le coté droit de son corps et passait l'autre main sur le coté gauche de son corps ».

### L'Ablution (woudhou)

**Allah ta'ala** dit:” *Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la Salat, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles* »<sup>50</sup>. Il est relaté dans Sahih al Boukhari: “Qu'Amr ibn Hassan demanda à Abdallah ibn Zaid<sup>51</sup> à propos du *woudhou* du Prophète( Paix Et salut sur lui). Il (Abdallah) versa l'eau du récipient sur ses mains et les lava trois fois. Puis il introduisit ses mains dans le récipient puis rinça sa bouche et rinça son nez en y reniflant de l'eau et la faisant ressortir. Il fit ceci avec trois poignées d'eau. Il mit encore ses mains dans le récipient et lava son visage trois fois. Ensuite il lava ses bras jusqu'aux coudes trois fois. Puis il mit ses mains dans l'eau et essuya sa tête en les amenant devant et ensuite à l'arrière de la tête, une fois. Ensuite il lava ses pieds avec ses mains jusqu'aux chevilles.

---

<sup>45</sup> Le Coran-25:48.

<sup>46</sup> Il était Abou Abdallah Muhammad ibn Yazid 'ar Roub'i ibn Maja al Qazwini [824-887 AJC]. Un des traditionalistes et exégète Coranique qui composa la Sounna, l'une des six collections authentiques de récits Prophétiques.

<sup>47</sup> Le Coran-5:6.

<sup>48</sup> Il était *Imam* Abou Abdallah Muhammad ibn Isma'il ibn Ibrahim ibn Moughira al Boukhari, [810-870 AJC.], le plus grand savants des traditions prophétiques et compilateur de la plus authentique des six collections solides des traditions prophétiques appelées Jami'as Sahih.

<sup>49</sup> Elle était *Oumm al-Mou'miniin* Aicha Bint Abou Bakr as Siddiq, [613-678 AJC.]. Elle était l'un des femmes du Prophète, qu'Allah le bénisses et lui accorde la paix, la plus savante des Musulmanes dans les sciences de la *diin*. Elle relatât 2210 traditions prophétiques et était une source majeure des décisions légales durant l'époque des compagnons et la deuxième génération.

<sup>50</sup> Le Coran-5:6.

<sup>51</sup> Il était Abdallah ibn Zaid ibn `Aasim al Ansaari, [612 - 682 AJC].

### La Purification Par la Terre (tayammoum)

**Allah ta'ala** dit: " Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains »<sup>52</sup>. Il est relaté dans Sahih al Boukhari concernant de l'histoire d'Amaar<sup>53</sup> et Oumar<sup>54</sup>. Amaar dit: " Je suis venu au Prophète (Paix et Salut sur lui) qui dit: " Le visage et les mains te suffisent". Ensuite dit Amaar: " Le Prophète (Paix et Salut sur lui) toucha légèrement la terre avec ses mains et les passa sur son visage et mains ».

### La Menstruation et sa Durée (al-haid wa al istihaada)

**Allah ta'ala** dit: " Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. - Dis : "C'est un mal. éloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues"<sup>55</sup>. Il est relaté dans Sahih Boukhari<sup>56</sup> d'après Abou Sa'id al Khoudri que le Prophète, Paix et salut sur lui, dit en passant les femmes, soit le jour du Eid *al Adha* ou le Eid *al Fitr* : « Je n'ai vu personne plus déficientes en intelligence et religion que vous. Les femmes demandèrent : Ô Messenger d'**Allah** ! Quelle est la déficience dans notre intelligence et *diin*? Il dit: " Le témoignage d'une femme vaut la moitié du témoignage d'un homme n'est ce pas? Elles répondirent en affirmative. Il dit: " Cela est la déficience en son intelligence". N'est-ce pas vrai qu'une femme ne peut ni prier ni jeûner pendant ses menstrues » ? Les femmes répondirent en affirmative. Il dit: " c'est la déficience dans sa *diin*". Il est aussi rapporté dans Sahih al Boukhari d'après Aicha (qu'**Allah** l'agrée) qui dit que Fatima la fille d'Abou Houbeish a dit au Messenger d'**Allah** (Paix et Salut sur lui): " O Messenger d'Allah! Je ne deviens pas propre due au saignement. Devrais-je abandonner la *salaat*? Le Messenger d'**Allah** (paix et salut sur lui) dit: "Non, car cela vient d'un vaisseau de sang et pas de la menstruation. Alors quand les vraies *haid* commencent, arrête la *salaat*. Quand cela est finis, lave le sang de ton corps et accomplit la *salaat*".

---

<sup>52</sup> Le Coran-4:43.

<sup>53</sup> Il était Amaar ibn Yasir al Qoureishi al Mouhaajiri, [565 - 658 AJC], l'un des premiers à embrasser l'Islam et l'un des principaux compagnons du Prophète, paix et salut sur lui. C'était un Arabe d'origine Africaine.

<sup>54</sup> Il était *Amir al Mouminiin* Abou Hafs Oumar ibn al Khattab ibn Noufayl al Qoureishi [584-644 AJC, le plus courageux des compagnons de Muhammad, paix et salut sur lui, l'un des deux *wazirs* (conseillers) humains du Prophète et le second *khalife* après le Prophète, paix et salut sur lui.

<sup>55</sup> Le Coran-2:222.

<sup>56</sup> Il était Abou Sa'id Sa'd al Khoudri ibn Malik ibn Sinan al Khazraji al Ansaari, [613-693 AJC].

### Les Temps de la Prière (awqaat as salaat)

**Allah ta'ala** dit: "Glorifiez **Allah** donc, soir et matin ! A Lui toute louange dans les cieux et la terre, dans l'après-midi et au milieu de la journée"<sup>57</sup>. Il est relaté dans Sahih al Boukhari d'après Jaabir ibn Abdallah<sup>58</sup> qui dit: Le Messager d'**Allah** (paix et salut sur lui) avait l'habitude d'accomplir la prière de *dhouhr* juste après la mi-journée, et la prière de l'*asr* quand le soleil était toujours éclatant, le *maghrib* après la coucher du soleil à son temps fixé et le '*ishaa* à des temps variés. Quand qu'il voyait les gens assemblés il priaait plus tôt et si les gens la retardaient, il reportait la prière. Et le *soubh*, ils ou le Prophète, qu'**Allah** le bénisses et lui accorde la paix, la priaient durant l'obscurité qui précède le point du jour ».

### Les Conditions de la Prière (shourout as salaat)

**Allah ta'ala** dit au sujet de la purification (*al tahaara*): « Car **Allah** aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient »<sup>59</sup>. Il dit concernant la question de faire face à la qibla (*istiqbal al qibla*): "Et tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages"<sup>60</sup>. Il dit au sujet de couvrir les parties intimes (*satril al aoura*): " Dans chaque lieu de Salat portez votre parure (vos habits) "<sup>61</sup>. Il dit au sujet d'éviter de parler (*tark al kalaam*): "Et tenez-vous debout devant **Allah**, avec humilité"<sup>62</sup>. Ce qui veut dire être silencieux comme il fut relaté dans la tradition de Zayd ibn Arqam rapporté par les deux Cheikhs al Boukhari et Mouslim.

### La Prière (as salaat)

**Allah ta'ala** dit: "Accomplissez la Salat (normalement), car la Salat demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés "<sup>63</sup>. Il est relaté dans Sahih al Boukhari concernant l'histoire du Bédouin<sup>64</sup>: « Quand tu te tiens debout pour la prière dis: "**Allahou akbar**". Puis récite ce qui t'est facile du Qouran. Ensuite incline-toi (*arka* ) jusqu'à ce que tu sois composé. Puis relève-toi jusqu'à ce que tu te tiennes droit debout. Alors prosterne-toi jusqu'à ce que tu sois composé. Ensuite relève-toi et assieds-toi jusqu'à ce que tu sois composé. Puis prosterne-toi jusqu'à ce que tu sois composé. Et fais de même pour le reste de ta *salaat*.

### Compenser les Prières Manquées (qada'ou al fawa'it)

**Allah ta'ala** dit: "Et accomplis la Salat pour le souvenir de Moi "<sup>65</sup>. Il est relaté dans le Sahih al Boukhari d'après Anas ibn Malik<sup>66</sup>: « Quiconque oublie une *salaat*, alors il devrait la prier quand il se souvient car il n'y a pas d'expiation sauf cela ». Et Accomplis la prière pour te Rappeler de Moi ».

<sup>57</sup> Le Coran-30:18.

<sup>58</sup> Il était Abou Abdallah Jaabir ibn Abdallah ibn Amr ibn Haram al Khazraji al Ansaari, [607-697 AJC].

<sup>59</sup> Le Coran-2:222

<sup>60</sup> Le Coran -2:150.

<sup>61</sup> Le Coran -7:31.

<sup>62</sup> Le Coran -2:238.

<sup>63</sup> Le Coran -4:103.

<sup>64</sup> Il était Abou Houreira Abdar Rahman ibn Sakhr, [600-678 AJC]. Il était un compagnon et un des transmetteurs principaux des traditions du Prophète, paix et salut sur lui.

<sup>65</sup> Le Coran-20:14.

<sup>66</sup> Il était Anas ibn Malik ibn Nadar al Khazraji al Ansaari, [612-712 AJC].

### La Prostration de l'Oubli (as sahwî)

**Allah ta'ala** dit: "Vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre]"<sup>67</sup>. Il est rapporté dans le chapitre concernant l'oubli dans Sahih al Boukhari d'après Abdallah ibn Bouhayna<sup>68</sup> qui dit: "Le Messager d'**Allah** (Paix et salut sur lui) priât deux *rak'ats* avec nous pour certaines prières. Puis il se leva sans s'asseoir en jalsa et les gens se levèrent avec lui. Quand il finit la prière nous attendions ses *salaams*. Il dit: '**Allahu Akbar**' avant les *salaams*, ensuite se prosterna deux fois pendant qu'il était assis. Puis il prononça les *salaams*. Aussi dans Sahih al Boukhari dans il y a une autre narration d'Abou Houreira qui dit: "Le Prophète, paix et salut sur lui, priât le *dhouhr* avec nous, mais il ne priât que deux *rak'at*. Puis quelqu'un dit: "Tu as prié deux *rak'ats*. Alors, il se leva et priât deux *rak'ats*, ensuite il prononça les *salaams* et après fit deux prosternations ».

### La Prière du Joumou'a

**Allah ta'ala** dit: "Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la Salat du jour du Vendredi (*joumou'a*), accourez à l'invocation d'**Allah**"<sup>69</sup>. Il est relaté dans le Sahih al Boukhari d'après Abou Houreira qui dit qu'il entendit le Messager d'**Allah**, paix et salut sur lui dire: "Nous sommes les dernier et premier le Jour du Jugement dernier, quoique les nations précédentes furent remises les livres avant nous ». Et cela était le jour où **Allah** leur a rendu le culte obligatoire. Mais ils ne s'entendirent pas là dessus. Alors Allah nous guida à cela et tout les autres peuples sont derrière nous à cet égard ; pour les Juifs c'est demain et les Chrétiens c'est après demain».

### L'Aumône (az zakaat)

**Allah ta'ala** dit: "Et acquittez la Zakat (due aux pauvres)"<sup>70</sup>. Il est rapporté dans Sahih al Boukhari d'après Abou Houreira: "Quiconque à qui **Allah** accorda la richesse et qui n'acquitte pas la *zakat* (l'aumône prescrite), alors le Jour où l'on sera debout, sa richesse sera transformée en un serpent chauve et male avec deux taches noires sur les yeux. Le serpent encerclera son cou et mordra ses joues et dira: "Je suis ta richesse, je suis ton trésor". Par la suite, le Prophète récita le verset: "Que ceux qui gardent avec avarice ce qu'**Allah** leur donne par Sa grâce ne comptent point cela comme bon pour eux. Au contraire, c'est mauvais pour eux, au Jour de la Résurrection, on leur attachera autour du cou ce qu'ils ont gardé avec avarice"<sup>71</sup>. Il est aussi relaté dans Sahih al Boukhari d'après Sa'id al Koudri, que le Messager d'**Allah**, qu'**Allah** le bénisses et lui accorde la paix, dit: "Personne qui possède moins de cinq *awsaaq* ne doit faire la charité (*sadaqa*). Personne qui possède moins de cinq *waag* ne doit faire la charité. Personne qui a moins de cinq *zaoud* de chameaux doit faire la charité ».

---

<sup>67</sup> Le Coran-33:21.

<sup>68</sup> Il était Abdallah ibn Malik, aussi connu comme Joundoub ibn Fadla al Azdi et était célèbre en tant que Ibn Bouhayna.

<sup>69</sup> Le Coran-62:9.

<sup>70</sup> Le Coran-2:43.

<sup>71</sup> Le Coran-3:180.

### L'Aumône de la rupture (Zakaat al Fitr)

**Allah ta'ala** dit: "Réussit, certes, celui qui se purifie (fait l'aumône), et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre la Salat »<sup>72</sup>. Il est relaté dans Sahih al Boukhari d'après Ibn Oumar<sup>73</sup> qui dit que: " Le Messager d'**Allah**, paix et salut sur lui, a rendu la *zakaat al fitr* obligatoire. C'était soit un *saa'i* de dates ou une *saa'i* d'orge (l'obligation) pour l'esclave aussi bien que l'homme et la femme libre, jeune ou vieux Musulmans. Et il ordonna de le faire avant que les gens n'aillent à la prière ».

### Le Jeûne (as siyaam)

**Allah ta'ala** dit: « Ô les croyants ! On vous a prescrit *as Siyam* comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété (*taqwa*) »<sup>74</sup>. Il est relaté dans Sahih al Boukhari d'après Abou Houreira qui dit: " Le Messager d'**Allah** ou Abou al Qaasim (paix et salut sur lui) dit: " Commencez à jeûner quand vous la voyez (la nouvelle lune du *Ramadhan*) et arrêtez de jeûner quand vous la voyez (la nouvelle lune de *Shawaal* ). Et si le ciel est couvert, alors complétez les trente jours de *Sha'baan*.

### Le Pèlerinage (al hajj)

**Allah ta'ala** dit: " Et c'est un devoir envers **Allah** pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison »<sup>75</sup>. Il est rapporté dans Sahih al Boukhari d'après Abou Houreira, qui dit: " J'ai entendu le Prophète, qu'Allah le bénisses et lui accorde la paix, dire: " Quiconque fait le pèlerinage pour **Allah**, et ne commet pas d'obscénités ou corruption- reviendra comme le jour où sa mère lui a donné naissance". Il est aussi relaté dans Sahih al Boukhari d'après Ibn Abass<sup>76</sup> que le Prophète, qu'**Allah** le Bénisses et lui accorde la paix, dit: " Les *waqaat* (endroit où l'on met *l'ihram*) des gens de Madina est Dhou al Houleifa, pour les gens du Sham c'est al Jouhfa, pour les gens du Yemen c'est Yalamlama, et pour les gens de Najd c'est al Manaazil. Ceux-là sont leur *waqaat* et pour les étrangers désirant faire le pèlerinage qui y viennent. Pour ceux qui sont au delà de ces derniers, le leur est avec leur peuple, même les gens de la Mecque doivent commencer de là-bas".

---

<sup>72</sup> Le Coran- 87- 14 et 15

<sup>73</sup> Il était Abou Abd ar-Rahman Abdallah ibn Oumar ibn al Khattab, [613-692 AJC.], l'un des compagnons principaux et un savant dans les sciences des traditions prophétiques et jurisprudence.

<sup>74</sup> Le Coran-2:183.

<sup>75</sup> Le Coran-3:97.

<sup>76</sup> Il était Abdallah ibn Abbas ibn Abd al-Mouttalib, [619-687 AJC.], le cousin et Compagnon du Prophète. Il était l'un des plus instruit des compagnons dans l'exégète Coranique

## La Science des Branches Intérieures de la Diin (*ilm al-fourou` al-baatina*)

**Allah ta'ala** dit: "Ô vous qui avez cru ! Repentez-vous à Allah d'un repentir sincère"<sup>77</sup>. Allah **ta'ala** dit: " évitez le péché apparent ou caché"<sup>78</sup>. Il est relaté dans Sahih al Boukhari d'après Abou Houreira que le Messager d'Allah, qu'Allah le bénisses et lui accorde la paix, dit: " Par Allah! Je demande le pardon d'Allah et me tourne vers Lui en repentir plus de soixante-dix fois par jour ».

### Les Caractéristiques Destructrices (as sifaat al mouhlikaat)

Repentez-vous de tous Péchés, apparents ou cachés; et purifiez vos cœurs des caractéristiques destructrices.

#### La Prétention (al-`oujoub)

Et parmi ces traits destructeurs il y a la Prétention (*al 'oujoub*). Allah **ta'ala** dit: " Ne vantez pas vous mêmes votre pureté; c'est Lui qui connaît mieux ceux qui [Le] craignent (qui ont le **taqwa**) »<sup>79</sup>.

#### La fierté (al-kibr)

Et parmi ces traits destructeurs il y a la fierté (*al kibr*). Allah **ta'ala** dit: " J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre »<sup>80</sup>.

#### Le Faux Espoir (al-amal)

Et parmi ces traits destructeurs il y a le faux espoir (*al amal*). Allah **ta'ala** dit: " Laisse-les manger, jouir (un temps), et être distraits par l'espoir; car bientôt ils sauront ! »<sup>81</sup>.

#### La colère Vaine (al-ghadab bi'l baatil)

Et parmi ces traits destructeurs il y a la colère vaine (*al-ghadab bi'l-baatil*). Allah **ta'ala** dit: " Quand ceux qui ont mécré eurent mis dans leurs coeurs la fureur, [la] fureur de l'ignorance »<sup>82</sup>.

#### L'Envie (al-hasad)

Et parmi ces traits destructeurs il y a l'envie (*al hasad*). Allah **ta'ala** dit: " Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce? »<sup>83</sup>. Et Il ta'ala dit: " Ne convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres »<sup>84</sup>.

---

<sup>77</sup> Le Coran-66:8.

<sup>78</sup> Le Coran 6- 120

<sup>79</sup> Le Coran-53:32.

<sup>80</sup> Le Coran-7:146.

<sup>81</sup> Le Coran -15:3.

<sup>82</sup> Le Coran -48:26.

<sup>83</sup> Le Coran -4:54.

<sup>84</sup> Le Coran -4:32.

### L'Ostentation (ar-riya'a)

Et parmi ces traits destructeurs il y a l'ostentation ( ar riya'a). **Allah ta'ala** dit:” *Malheur donc, à ceux qui prient, tout en négligeant (et retardant) leur Salat, qui sont pleins d'ostentation* »<sup>85</sup>.

### La Cupidité (al-boukhl)

Et parmi ces traits destructeurs il y a la cupidité (al boukhl). **Allah ta'ala** dit: “ *Quiconque cependant est avare, l'est à son détriment* »<sup>86</sup>.

### L'Amour du Prestige (houbb al-jaah)

Et parmi ces traits destructeurs il y a l'amour du prestige (houbb al jaaah). **Allah ta'ala** dit:” *Cette Demeure dernière, Nous la réservons à ceux qui ne recherchent, ni à s'élever sur terre, ni à y semer la corruption. Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux* »<sup>87</sup>.

### L'Amour de la Prolifération de la Richesse par Vanité

Et parmi ces traits destructeurs il y a l'amour de la prolifération de la richesse dans l'intérêt de la vantardise et vanité. **Allah ta'ala** dit:” *Et aimez les richesses d'un amour sans bornes* »<sup>88</sup>. Il **ta'ala** dit:” *La course aux richesses vous distrait, jusqu'à ce que vous visitiez les tombes* »<sup>89</sup>.

### Avoir une Mauvaise Opinion des Musulmans (isa'at al dhann)

Et parmi ces traits destructeurs il y a le fait d'avoir une mauvaise opinion (isa'at al dhann) envers les Musulmans. **Allah ta'ala** dit: “*Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché* »<sup>90</sup>.

### Les Caractéristiques Rédemptrices (as sifaat al mounjiyaat)

Donc Sachez mes Frères, qu'il vous incombe de vous comporter (takhallaq) avec des caractéristiques rédemptrices, dont le fondement est:

### Le Repentir (at taouba)

La première est le repentir (at taouba). **Allah ta'ala** dit:”*Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès* »<sup>91</sup>.

---

<sup>85</sup> Le Coran -107:5.

<sup>86</sup> Le Coran -47:38.

<sup>87</sup> Le Coran-28:83.

<sup>88</sup> Le Coran-89:20.

<sup>89</sup> Le Coran -102:1-2.

<sup>90</sup> Le Coran -49:12.

<sup>91</sup> Le Coran -24:31.

### La conscience Craintive (at-taqwa)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a la conscience craintive (at taqwa). **Allah ta'ala** dit:” *Et quiconque obéit à Allah et à Son messager, et craint Allah et Le redoute... alors, voilà ceux qui récoltent le succès*”<sup>92</sup>.

### La Patience (as sabr)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a la patience (as sabr). **Allah ta'ala** dit: ”*Et fais la bonne annonce aux endurants*”<sup>93</sup>. **Allah ta'ala** dit:”*Et les endurants auront leur pleine récompense sans compter*”<sup>94</sup>.

### L'Austérité (az zouhoud)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a l'austérité (az zouhoud). **Allah ta'ala** dit:” *Ne regarde surtout pas avec envie les choses dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains couples d'entre eux* »<sup>95</sup>.

### La Confiance en Allah (at tawakkal)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a la confiance (at tawakkal) en **Allah ta'ala**. **Allah ta'ala** dit:” *Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit* »<sup>96</sup>.

### La Remise Confiante des Affaires à Allah (tafwid al amr ila Allahi)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a remettre les affaires à **Allah**. **Allah ta'ala** dit:” *Et je confie mon sort à Allah. Allah est, certes Clairvoyant sur les serviteurs* »<sup>97</sup>.

### Le Contentement (ar-rida'i)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a le contentement (ar rida'i). **Allah ta'ala** dit:” *Nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son coeur*”<sup>98</sup>.

### La Peur (al-khaouf)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a la peur. **Allah ta'ala** dit:” *Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants* ”<sup>99</sup>.

### L'espoir (ar raja'a)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a l'espoir (ar raja'a). **Allah ta'ala** dit:” *Ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux* ”<sup>100</sup>.

---

<sup>92</sup> Le Coran-24:52.

<sup>93</sup> Le Coran -2:155.

<sup>94</sup> Le Coran -39:10.

<sup>95</sup> Le Coran -15:88.

<sup>96</sup> Le Coran -65:3.

<sup>97</sup> Le Coran -40:44.

<sup>98</sup> Le Coran -64:11.

<sup>99</sup> Le Coran-3:175.

### Louer le Prophète (ta`dhiim an nabiyyi)

Et parmi ces traits rédempteurs il y a la louange du Prophète, qu'Allah le Bénisse et lui accorde la paix. Allah ta'ala dit: "Ô vous qui avez cru ! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres"<sup>101</sup>. Il ta'ala dit: « Ne considérez pas l'appel du Messenger comme un appel que vous adresseriez les uns aux autres<sup>102</sup>. Il ta'ala dit: « Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes; et ses épouses sont leurs mères »<sup>103</sup>.

### Avoir de la compassion pour la Oumma (nation) du Prophète

Et parmi ces traits rédempteurs il y a la compassion envers la Oumma (la communauté) du Prophète, qu'Allah le bénisses et lui accorde la paix. Allah ta'ala dit: "Ceux qui croient et s'enjoignent mutuellement l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde. Ceux-là sont les gens de la droite"<sup>104</sup>.

Ô Allah pardonne-moi, Ô Pardonneur, Ô Miséricordieux! Pardonne toutes nos fautes et soit Miséricordieux envers nous par le rang de Muhammad, le Prophète de la clémence. Et fait que nous soyons parmi les compagnons de la droite.

Ici s'achève le livre intitulé Oumdat al Mouta'abidiin wa al Mouhtarifiin ( Le soutien de l'Adorateur Réussi). Louange à Allah le Seigneur des Mondes. Que les plus abondantes bénédictions et la paix la plus parfaite soient sur notre maître Muhammad, sa famille et tous ces compagnons. Qu'Allah agréé les successeurs réussis, les érudits droits, les quatre Imams qui exercèrent le jugement Indépendant et ceux qui les suivent jusqu'au jour du Jugement dernier. Ô Allah soit miséricordieux envers la Oumma de Muhammad avec une clémence enveloppante. Amin.

---

<sup>100</sup> Le Coran-39:53.

<sup>101</sup> Le Coran-49:2.

<sup>102</sup> Le Coran-24:63.

<sup>103</sup> Le Coran-33:6.

<sup>104</sup> Le Coran-90:17.

## SANKORE'



Institute of Islamic - African Studies International

Courriel: [www.siiasi.org](http://www.siiasi.org)

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ تَسْلِيمًا

Louanges à **Allah** qui éleva ceux qui ont placés leurs espoirs en Lui, et qui se sont arrêtés devant Sa porte. Toutes les louanges sont appartenent à Celui qui a haussé le degré de ceux qui ont réussi grâce à la succession ininterrompue de Sa générosité dans la chaîne de la faction qui Lui est proche. Que bénédictions et paix soient sur le Messager dont la chaîne d'autorité est authentique pour celui qui se rattache au pan de l'excellence de ses traditions, pour ceux qui ont des hautes chaînes d'autorité, ceux qui descendent, ceux qui ont simplement vu les étoiles et ceux qui ont même moins. Pour continuer :

Sachez que pour l'érudit et le sincère croyant, mémoriser et préserver les chaînes successives d'autorité, est l'une des occupations primordiales. Il est essentiel pour toute personne sérieuse à propos de sa *Diin*, de se reposer sur les armes des croyants. Il fut relaté par at Thawri<sup>105</sup> qui dit :” La chaîne d'autorité est l'arme du croyant“. S'il n'a pas de chaîne d'autorité avec quoi peut-il combattre? »<sup>106</sup>. Ibn al Moubarak<sup>107</sup> dit :” La similitude de celui qui recherche une chose dans la *diin* sans chaîne d'autorité est comme une personne qui veut monter sur le toit de la maison sans escaliers ou échelle “. Il dit aussi: “ La chaîne d'autorité provient de la *Diin*”. S'il n'y a pas de chaîne de transmission, alors qui le veut peut dire ce qu'il veut ». Cheikh Muhammad ibn Oumar al Ghadamashi dit dans son commentaire concernant l'interrogatoire des deux Anges, qu'il intitula al Kawakib ad Douriyya fi Jamiou` al Ahaadith al-Mouta`lliq bi Sharh al Ajououza as Souyouti : “ Les Sages *sounni*, qu'**Allah** les agréés tous, sont d'accord que la chaîne d'autorité est une *sounna* bien-aimée. Elle est la proximité véritable au Messager d'**Allah**, qu'**Allah** le bénisses et lui accorde la paix, un rang convoité pour celui qui a manqué la parenté avec le Prophète, qu'**Allah** le bénisse et lui accorde la paix”. Il devrait chercher les gens qui possèdent les chaînes d'autorité les plus hautes. Il devrait étudier avec eux même si cela est une

---

<sup>105</sup> Il était Abou Abdullah, Soufyan at Thawri al Koufi. C'était le fils de Sa`id ibn Masrouq ibn Habib ibn Raafi` ibn Abdullah ibn Mawhaba ibn Oubay. Il était le *Shaikh* de l'Islam, l'*Imam*, un érudit au jugement indépendant et expert des traditions prophétiques. Il était le principal des Savants droits de son temps. Il était l'auteur de Kitab al Jaami. Il est né en l'an 97 de l'*hijra* (l'hégire) et très jeune, il étudia avec son père ,le traditionniste véridique Sa`id ibn Masrouq at Thawri. Il disparut en l'an 126 de l'*hijra*.

<sup>106</sup> Ali ibn Abi Talib dit: “Quand vous écrivez une tradition prophétique, vous devez aussi écrire ces chaînes d'autorité. Car si ce récit est authentique vous partagerez la récompense de cette transmission. Mais si le récit est faux, son mal ne vous touchera pas”.

<sup>107</sup> Il était Abou Abdar Rahman, Abdullah ibn al Moubarak ibn Waadih al Handhali. Les érudits sont unanimes sur sa grandeur, son commandement et l'éminence de son rang. Il réuni savoir, jurisprudence, littérature, grammaire, linguistique, austérité propre, poésie, éloquence, piété scrupuleuse et équité. Il passait toute la nuit debout en prière et avait de fortes opinions. Il était connu pour la rareté de sa parole spécialement en ce qui ne le regardait pas. Il était aussi renommé pour avoir très peu de conflit avec ses compagnons.

licence. Puisque le parent dans la *Diin* a un rang plus élevé que le parent consanguin, de la même manière que l'irrespect envers les parents spirituels est un danger plus immense qu'envers les parents de naissance". Sachez aussi que les sciences extérieures et intérieures ont un besoin égal de rechercher les chaînes d'autorité. Abdal Wahab as Sha'rani dit dans son Midaraaj as Saalikiin: " Sachez, Ô disciples, qu'**Allah** accorde à vous et moi la réussite d'atteindre Son Plaisir; quiconque ne connaît pas ses parents et grands- parents de la vie spirituelle, est aveugle et peut-être il s'attachera à autres que ses parents spirituels". De ce fait, il fera parti de ceux à propos desquels le Prophète, qu'**Allah** le bénisses et lui accorde la paix, dit: " **Allah** maudit la personne qui s'attache à autre son père".

Tous les ancêtres pieux ont longuement établis la priorité d'enseigner aux disciples, les courtoisies de leurs parents spirituels et de les informer sur leur grands-parents. Ils sont unanimes que quiconque n'a pas de vraies relations avec les gens de la voie, est comme un enfant abandonné, qui n'a pas de père sur la voie spirituelle.

Donc, nos chaînes d'autorité pour ce livre Bénit: **Oumdat al Mouta'abidiin wa Moutarifiin** sont les suivantes: J'ai lu ce texte au juriste lettré, l'*Imam* et *Khatiib*, **Muhammad al Amin** ibn Adam Kariyagh *al Khatiib* ibn Muhammad Toukour ibn Muhammad Sanbou ibn Muhammad Leeli ibn Abou Bakr ibn Muhammad Sanbou Darniima (l'*Amir* de Hadijjya). Il me donna l'autorisation complète de le transmettre de la même manière qu'il le reçût de son père, Cheikh Adam Kariyagh *al Khatiib*. Il le reçut à son tour de *Cheikh* Moussa al Mouhajir qui le reçut de *Cheikh* Ali ibn Abi Bakr. Il le reçut à son tour de l'auteur, la lumière de l'âge, le renouveler de la *Diin*, l'*Amir al Mouminiin*, *Shéhou* Outhman ibn Muhammad ibn Outhman, connu en tant que DAN FOUDOUYE, qu' **Allah** leur accorde tous miséricorde. Je donne, à mon tour, l'autorisation à toute personne qui me lu ce texte béni ou qui l'entendirent de moi avec la même chaîne de transmission remontant à son auteur, afin de pérenniser cette connection miraculeuse qui fut spécifiée à cette *Oumma* par honneur pour notre Prophète Muhammad, qu'**Allah** le bénisses et lui accorde la paix.

*Cheikh* Muhammad Shareef bin Farid

Samedi le 25 Joumadi al Oula, 1426 ( le 2 Juillet 2005)

# SANKORE'



**Institute of Islamic-African Studies International**